



ARRÊTÉ N° 133/2023

Circulation interdite Stationnement interdit

**VC6 Rue du val / Parking Groupe Scolaire/ Salle des Fêtes / Mairie
Le dimanche 3 Septembre 2023 de 6h00 à 21h00**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de M RICAÏLLE, président du Hockey Club Quévertois en date du 18 Aout 2023 d'interdire la circulation rue du Val, parking groupe scolaire, salle des fêtes et mairie pour l'organisation d'un vide grenier le 3 septembre 2023.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de l'organisation d'un vide grenier, la circulation routière sera interdite sur la VC6 rue du Val au niveau de l'intersection avec la rue des fauvettes et l'intersection avec la rue de la résidence de la roseraie. Le Stationnement de véhicules sera également interdit à l'intérieur de la zone de la manifestation, ces interdictions prennent effet de 6h00 à 21h00 le dimanche 3 Septembre 2023.

ARTICLE 2 : Une déviation par la rue des Fauvettes et la rue des Chardonnerets sera mise en place.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'association organisatrice du vide grenier.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 24/08/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

